

## Charte de communication à l' usage des membres de la communauté scolaire constituée de la communauté éducative, des familles et élèves

### Préambule

La scolarité et le bien être des élèves au collège dépendent largement de la qualité des échanges entre tous les personnels de l'établissement et les familles. Des relations compliquées entre les adultes qui entourent les enfants peuvent être sources de tension et d'incompréhension. Au contraire, le sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs soutient l'effort nécessaire pour un parcours réussi.

Cette charte se propose de définir un cadre pour des relations de confiance entre les familles et la communauté éducative du collège Romain Rolland.

Elle s'inscrit dans le cadre des valeurs républicaines:

**Liberté - Égalité - Fraternité – Laïcité**

et du **Règlement Intérieur** de l' établissement qui lui-même s' appuie sur le **Code de l' Education**

*Cette charte affirme les points suivants :*

1. La communication et les échanges entre les membres de la communauté scolaire sont fondés sur le respect, la confiance, et l' absence de jugement en toutes circonstances. Les postures et messages à caractère injonctif sont proscrits de toutes parts.
2. La famille reconnaît et soutient, auprès de son enfant, l'autorité des personnels et les valeurs de la République. Elle respecte le professionnalisme de la communauté éducative, notamment en ce qui concerne les évaluations et les punitions qui sont des gestes professionnels n' appelant aucune négociation.
3. La communauté éducative reconnaît et respecte le rôle et la place des parents.
4. Dans le cas d'une difficulté ou d'une incompréhension, les adultes concernés entreront en contact dans les plus brefs délais afin de résoudre la difficulté. Les conseils de classe n' ont pas cette vocation.

Les échanges entre les familles et la communauté éducative peuvent se faire par différents moyens : rencontres organisées par le collège, rencontres individuelles, entretiens téléphoniques, messagerie professionnelle de l'Espace Numérique de Travail.

**Chacun se rappelle que tout membre de la communauté scolaire a droit à la déconnexion et le respecte. Ceci engage à une utilisation raisonnée des outils numériques de communication:**

➤ Concernant les échanges entre adultes, ils devront se tenir sur les horaires d'accueil des élèves au collège, allant du lundi au vendredi de 8h15 à 16h45. Des sollicitations peuvent être envoyées en dehors de ces horaires, mais n'appellent pas de réponse en dehors des horaires et jours définis ci-dessus.

Concernant les enfants, les sollicitations de l' établissement pour le lendemain ne se positionneront pas après l' horaire d' ouverture de l' établissement soit 16h45.

➤ Dans les messages : l'usage de la fonction « répondre à tous » et de mise en copie, est à réserver aux interlocuteurs qui le nécessitent, afin d'éviter l'encombrement des boîtes de messagerie de l'E.N.T.

➤ Une consultation régulière des outils de communication (E.N.T, Pronote et carnet de liaison) est indispensable de la part de familles mais doit être régulée pour ce qui est de l' usage qu' en font les élèves.

**La communauté éducative et les familles partagent des objectifs communs : la réussite de l'élève et sa sociabilisation qui reposent toutes deux sur des rapports de confiance et de respect mutuels. L' exemplarité est la meilleure des postures éducatives.**